



## Pension alimentaire

-----  
Par carollaure

Bonjour, mon ex-mari vient de demander la garde de notre fils. Ce dernier a exprimé son souhait d'avoir sa résidence fixe chez son père qui loge près de son collègue, ou il a aussi tous ses amis. Je vis en milieu rural. Mon ex-mari est enseignant et a plus de disponibilité que moi qui exerce dans le paramédical la nuit. Je ne compte pas m'opposer à sa requête. Jusqu'à présent nous partageons tous les dépenses liées à nos enfants malgré la différence de nos revenus. D'après son revenu fiscal de 2013 il touche entre 450 et 500 euros de plus que moi. J'ai un appartement que je loue et dont j'ai dû baisser le loyer pour le relouer au plus vite et par rapport au contexte économique actuel. J'ai gardé notre ancienne habitation et pris des crédits pour sa soultte, l'ancien prêt immobilier qu'il nous restait à payer et afin de finir de rénover notre ancienne habitation. J'ai actuellement plus de charges que de ressources.

Peut on m'obliger à vendre l'un de mes biens pour lui payer une pension alimentaire plus conséquente que ce que mes ressources me le permettent ?

Merci pour votre réponse.